

Délibération du 27 février 2026

délibération **N°2026-11 C**

objet **Présentation du Rapport social unique 2024**

- Date de convocation : le vendredi 20 février 2026
- Date de publication : le 6 mars 2026

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 20 février 2026 s'est réuni le 27 février 2026 à 14h30 à Chambéry sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents 23, Nombre de votants : 25

POUVOIR DE VOTE

Laurent GRILLAUD donne pouvoir à Marie BENEVISE

Françoise VIGUET CARRIN donne pouvoir à Serge DALE BIANCO

EXCUSES : 8

FABRE Maryse
BARBIER Marie-Claire
GUIGUE Thibaut
GRILLAUD Laurent
VIGUET-CARRIN Françoise
BRUNIER Thierry
SPIGARELLI Lucien
VARESANO José

ABSENTS : 10

LEOUTRE Jean-Marc
BRUN Pierre
JOLY Max
SARTORI Walter
GIRAUD Murielle
RUFFIER-LANCHE René
MAITRE Florian
THEVENON Raphaël
DANIS Georges
AMET Yannick

ELUS TITULAIRES PRESENTS : 21

BENEVISE Marie
BOIX-NEVEU Arthur
BLANQUET Denis
VAN STRAATEN Nicolas
DRIVET Jean-Marc
CARDE Daniel
GRANGE Yves
GIRARD Marc
TAIN Daniel
BURNIER-FRAMBORET Frédéric
RAUCAZ Christian
DAL BIANCO Serge
CHEMIN François
CECILLE Joël
PERRIER Jean-Claude
SIMON Christian
ROUGEAUX Jean-Pierre
FRAISSARD Jean-Claude
HANRARD Bernard
BOIRON Laurence
ZOCCOLO Alain

ELUS SUPPLEANTS PRESENTS : 2

DUNAND Marie
VIBERT Christian

Délibération du 27 février 2026

délibération **N°2026-11 C**

objet **Présentation du Rapport social unique 2024**

Denis BLANQUET, Vice-président en charge des ressources humaines expose que le rapport social unique (RSU), document réglementaire prévu à l'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, doit être produit tous les ans sur la base des effectifs des agents publics uniquement.

Ce document a pour objectif initial de rassembler les données essentielles à la détermination des lignes directrices de gestion, qui fondent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines. Pour Savoie Déchets, l'effectif est désormais constitué à 60% d'agents de droit privé dont les données ne figurent pas dans le RSU, ce qui rend la représentativité de ce document plus réduite.

La synthèse du rapport social unique transmise au Centre de gestion, sur la base des données sociales de l'année 2024 (cf annexe) a été présentée pour avis au Comité Social Territorial du 26 février 2026 et a recueilli un avis favorable à l'unanimité des représentants du personnel présents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;

Vu la synthèse du RSU annexée ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 26 février 2026.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : prend acte de la communication du Rapport social unique sur les données de l'année 2024.

Laurence BOIRON
Secrétaire de séance



Marie BENEVISE
Présidente

